Projet éolien des Trois Cantons

Lettre d'information – Juin 2018

DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE
ÉTOUVANS
25260

Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

Dérèglement climatique, fin annoncée des ressources naturelles comme le pétrole, le charbon et l'uranium... Ces sujets préoccupent de plus en plus les citoyens du XXIème siècle.

De nombreux territoires à l'échelle du globe sont engagés dans **la transition énergétique.**

Notre commune et notre communauté d'agglomération y contribuent évidement. Par exemple, en améliorant le tri et le traitement des déchets, en agissant sur la performance énergétique des bâtiments et de l'éclairage public ou encore en développant des modes alternatifs de déplacement moins polluants, avec notamment une offre de transport en commun plus adaptée dans les prochains mois…

Nous avons également fait le choix de nous engager ensemble dans **une démarche de développement des énergies renouvelables** et cette ambition se traduit concrètement par **l'étude de l'implantation d'un projet éolien sur notre commune.**

Evidemment, nous nous sommes aussi intéressés à ce projet pour des raisons économiques. Les dotations de l'Etat se raréfient, la rationalisation de nos dépenses de fonctionnement ou le recours au levier fiscal montrent leurs limites. Pour nos villages, nous devons donc imaginer de nouvelles solutions pour compenser – au moins en partie – nos pertes de ressources et ainsi garantir nos services et des investissements pour les années futures.

Depuis 2016 nous travaillons donc avec la société Opale Energies Naturelles sur la faisabilité et le développement d'un projet éolien. Vous avez vu apparaître en mai 2017 **un mât de mesure** en bordure de la route d'Ecot. Des **études acoustiques** ont également été menées en septembre 2017 et un important travail **d'études environnementales** (oiseaux, chauves-souris…) a été entrepris.

Les études sont aujourd'hui achevées et un projet concret est proposé en bordure de l'autoroute A36. Il comprend **3 éoliennes sur notre commune, 3 autres sur le territoire de Colombier ainsi qu'un accès prévu sur la commune d'Ecot.** L'ONF a été associé à la définition des emplacements pour limiter l'impact des éoliennes sur la gestion de la forêt et en profiter pour améliorer la desserte forestière. Nous avons également eu comme fil rouge l'élaboration d'un projet à moindre impact pour les promeneurs, les chasseurs ou encore pour le visuel depuis notre village ou les communes alentour.

Nous avons souhaité vous informer en continu de l'avancement du projet et des permanences ont été organisées fin avril 2018 par la société Opale Energies Naturelles. En complément, vous trouverez dans ce document les informations essentielles sur la localisation prévue pour les éoliennes, les vues à attendre ou encore sur les retombées économiques.

Nicolas PACQUOT - Maire d'Etouvans

Les retombées

Les loyers des éoliennes et de la structure de livraison

Le loyer est fixé à 3 000 € par MW avec un minimum de 9 000 € par éolienne et par an. Les loyers sont indexés en fonction du prix d'achat du kilo watt heure et ne peut aller à la baisse en deçà de 9 000 € par an. Un loyer de 6 000 € par an est alloué pour l'implantation d'une structure de livraison.
Au total, la commune percevra annuellement **33 000 € de loyers**.

La taxe sur le foncier bâti

Annuellement, en fonction du taux de la commune qui est de 21.29% et de l'assiette qui est de 200 000 € (immobilisation de la fondation), la commune percevra environ **6 000 € de fiscalité**. A noter qu'un retour supplémentaire de fiscalité, à hauteur de 10 000 €, pourrait intervenir si la Loi de Finances concernant l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau est modifiée au profit des communes.

Les mesures d'accompagnement

Dans le cadre de l'autorisation d'exploiter, Opale présentera une série de mesures d'accompagnement visant à améliorer le cadre de vie local, pour des travaux d'embellissement de la commune, de traitements paysagers, d'investissement dans des systèmes de production d'électricité renouvelable…

La hauteur des mesures est fixée à 45 000 € par éolienne. **La commune d'Etouvans percevra, via un fonds de concours, la somme de 135 000 € en une fois,** au lancement du chantier.

La ressource en vent

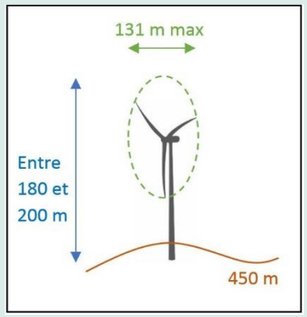

Le mât de mesure installé à Etouvans depuis juin 2017 a donné de précieuses indications sur la vitesse, l'orientation, et l'évolution du vent en fonction de l'altitude, de la saison… Grâce à ces données essentielles, le gisement éolien a été défini et la taille des turbines a pu être calibrée.

Les éoliennes du projet mesureront entre 180 et 200m de haut, pale en position verticale.

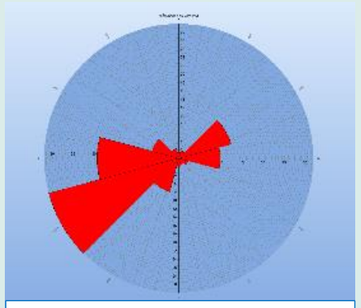

Rose des vents définie grâce au mât de mesure

L'acoustique

Des mesures acoustiques ont été réalisées en différents points du village, pour définir précisément le bruit ambiant actuel selon les vitesses de vent. Ensuite, des modélisations ont été réalisées pour évaluer le bruit que pourraient engendrer les éoliennes sur le village. Ce risque est aujourd'hui très faible. L'émergence acoustique sera nulle ou quasi-nulle le jour, et très faible la nuit.

	Niveau de bruit actuel de nuit par un vent fort de 6m/s *	Bruit après installation *	Emergence générée par les éoliennes *	Emergence règlementaire à respecter la nuit
Nord du village Rue du Chanois	33,5 dBA	34,5	1 dBA	3 dBA
Est du village Rue de la Côte	32,5 dBA	33,5	1 dBA	3 dBA

* dans la configuration où l'émergence due aux éoliennes serait maximale : vent à 6m/s ; de nuit ; dans certaines directions de vent.

L'implantation proposée

L'implantation proposée, résultat des études de développement et des sorties de terrain, comprend :

- 3 éoliennes et une structure de livraison sur le territoire d'Etouvans
- 3 éoliennes et une structure de livraison sur le territoire de Colombier-Fontaine
- Un accès sur le territoire de la commune d'Ecot.

L'implantation de l'éolienne la plus proche du village est aujourd'hui prévue à **1 770 m des premières maisons**, soit plus de 3 fois la distance règlementaire qui est de 500m.

Grâce aux 33 millions de kilowatts-heures produits annuellement, ces 6 éoliennes permettront d'alimenter **l'équivalent de 16 000 personnes** et éviteront tous les ans l'émission de 12 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.

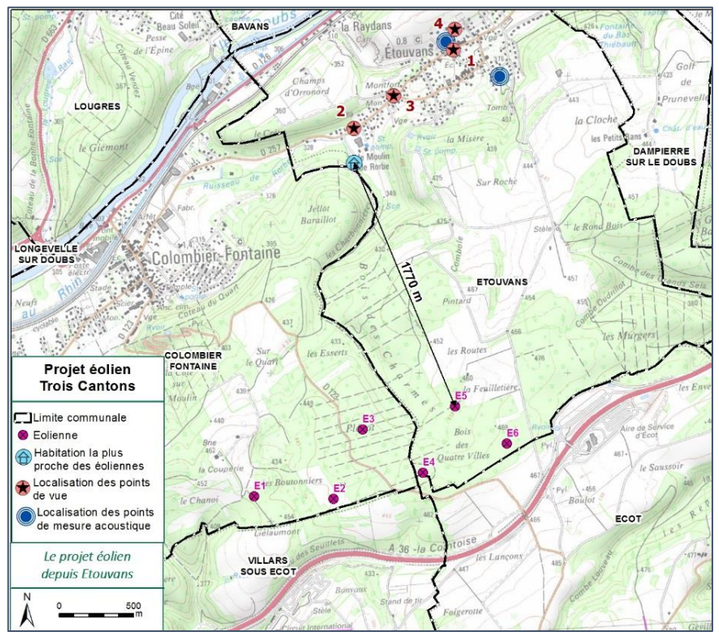

Quelles seront les vues sur les éoliennes depuis le village ?

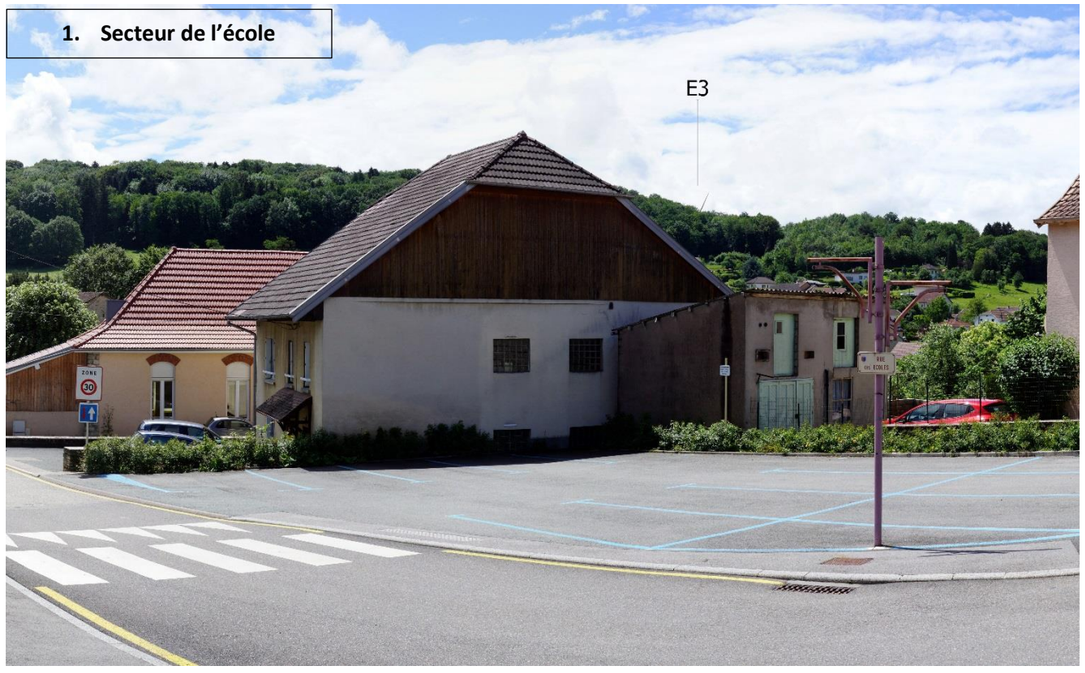

En montant au-dessus de l'école, une pale deviendrait visible, à une distance de 2400 m.

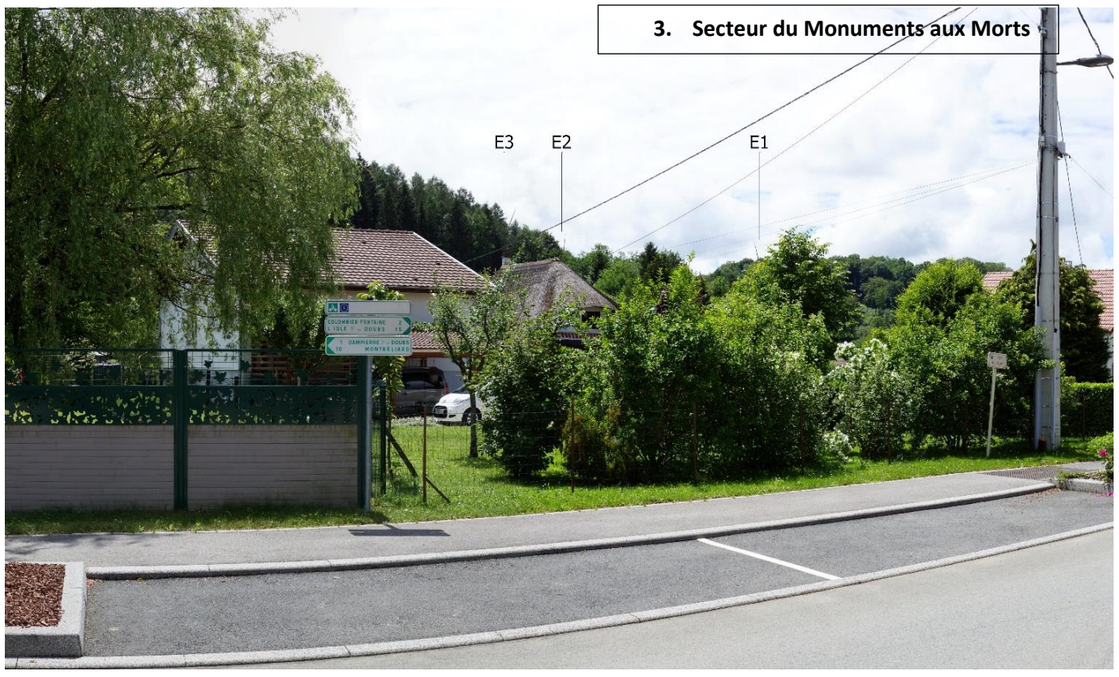

Depuis le centre du village, quelques vues fragmentaires vers les éoliennes seront possibles, à une distance de 2 130 m.

En quittant le village direction Colombier-Fontaine, trois éoliennes seraient partiellement visibles, à une distance de 1 990m.

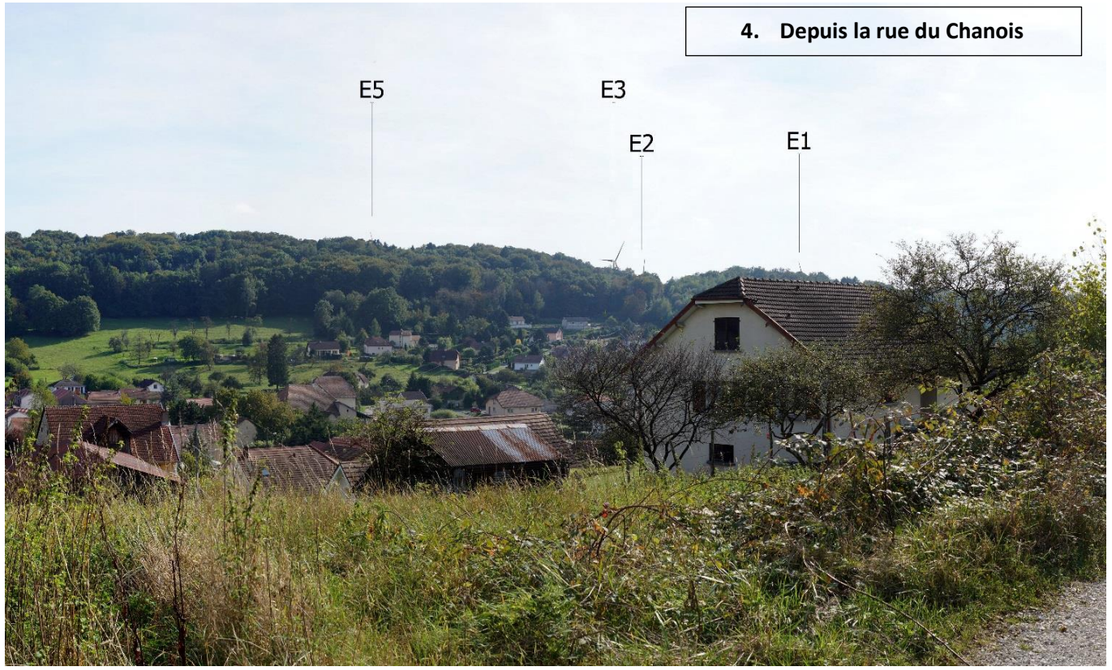

Depuis la rue du Chanois, en prenant de la hauteur et du recul, des vues seront également possibles, à une distance de 2 540 m.

Pour le détail sur les conditions de réalisation des photomontages, vous pouvez vous reporter au site internet du projet : http://eolien-trois-cantons.consultation-publique.eu/